

Nous espérons pouvoir donner dans le prochain Bulletin une analyse de cette publication.

SUISSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DE ZÜRICH

La Section de Zurich de la Société Suisse de secours, a tenu une assemblée générale le 18 juin 1869, pour entendre un rapport sur la Conférence de Berlin. L'un des délégués de la Suisse à cette conférence, M. le docteur Lehmann, a bien voulu communiquer à la Section les résultats de ses délibérations, en y joignant une pressante invitation à se mettre à la tête du mouvement en Suisse, où l'utilité d'une œuvre préventive contre les maux de la guerre n'est pas encore suffisamment comprise. Les directions pratiques, données par l'honorable médecin en chef de l'armée fédérale, pour l'activité en temps de paix, peuvent se résumer comme suit :

- 1° Discuter un plan détaillé pour l'action en temps de guerre.
- 2° Se concerter avec les autorités militaires sur le *modus-vivendi* à adopter en temps de guerre.
- 3° Faire choix de personnes vigoureuses, énergiques et zélées (hommes et femmes), propres à former les cadres du personnel nécessaire en temps de guerre pour les divers services, tels que soins à donner aux malades, administration, comptabilité, expédition de matériel, évacuation des hôpitaux, transport des blessés, étapes, service de santé derrière la troupe, etc.
- 4° Inviter les autorités militaires à se pourvoir des meilleurs modèles, pour les objets nécessaires au service de santé des armées, et les seconder au besoin pour cela.
- 5° Encourager ou provoquer tous les progrès concernant la santé

publique (hygiène, hôpitaux, etc.), et notamment ceux qui se rapportent au service de santé militaire.

6° Enfin et surtout, se mettre en rapport avec d'autres sociétés analogues, par exemple avec les Sociétés de Winkelried, les Sociétés d'assistance pour les militaires pauvres et pour leurs familles, les Sociétés de secours pour les veuves, les orphelins des militaires, et les invalides. Il conviendrait tout particulièrement de se fusionner avec la Société Suisse d'utilité publique, soit pour participer à ses travaux humanitaires, soit pour les étendre aux militaires blessés ou malades.

L'Assemblée de Zurich a estimé que, ne pouvant compter, pour le moment du moins, sur un concours empressé de la part de la population locale, il fallait attendre avant d'adopter ce programme dans son ensemble. Mais elle a décidé de commencer dès à présent par la création d'un fonds, qui se monte déjà à environ 9,000 francs, par l'achat de divers modèles-types pour le matériel, et par un approvisionnement de moyens de transport.

DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DE SECOURS EN TEMPS DE PAIX ET DE LEUR ORGANISATION

Par J.-U. HILTY, docteur-médecin

Le titre de cet article est emprunté à un discours prononcé, le 26 mai 1868, à la première assemblée générale de la Société d'utilité publique du canton de St-Gall. Si nous mentionnons ce travail, malgré sa date reculée, c'est qu'il vient seulement d'être publié¹. Ce fut sous l'impression produite par sa lecture, que la Société St-Galloise d'utilité publique forma une section de la Société suisse de secours, qu'elle patrona, avec le mandat de se mettre en rapport avec d'autres sections cantonales. Elle adjoignit pour cela à M. le Dr Hilty :

MM. le lieutenant-colonel Kirchhofer ;
le médecin d'état-major Dr Rheiner ;

¹ Verhandlungen der St-Gallischen gemeinnützigen Gesellschaft. II. Heft. — St-Gallen. Verlag von Huber & Comp. 1869. (Dans cette livraison, le discours de M. Hilty forme la matière de 26 pages in-8°.)